

LA PETITE HISTOIRE

Des alcootests dans les écoles néerlandaises pour les élèves encore imbibés

La coupe est pleine pour nombre de collèges de la province du Brabant Nord néerlandais. Face à la recrudescence d'adolescents se présentant en cours en état d'ébriété, des alcootests vont désormais être réalisés dans les écoles pour en interdire l'accès à ces jeunes fauteurs de troubles. Les directeurs ont prévu que tous les élèves âgés entre 14 et 18 ans puissent être soumis à ce test alcoolémie.

En cas de résultat positif, les jeunes seront priés de rentrer chez eux. Une lettre a été adressée aux parents d'élèves pour les prévenir de l'entrée en vigueur de cette mesure. Ils devront donner leur accord pour qu'un alcootest soit éventuellement réalisé si leur enfant est encore mineur.

Les enseignants constatent que le phénomène se produit souvent

le lundi matin. À première vue, les élèves semblent avoir consommé trop de verres durant le week-end et se trouvent encore dans les vapeurs d'alcool après seulement quelques heures de sommeil avant de reprendre le chemin de l'école.

De toute évidence, bien que rehaussée à 18 ans voici quelques années, contre 16 ans auparavant, l'interdiction légale pour les mineurs de consommer ou d'acheter de l'alcool, a eu l'effet d'un coup d'épée dans l'eau aux Pays-Bas. Et ce malgré le caractère dissuasif de la loi sur le portemonnaie des jeunes.

La consommation d'alcool dans un lieu public par les moins de 18 ans est en effet passible d'une amende de 45 euros pour les moins de 16 ans et de 90 euros pour les plus âgés. **D.B., À AMSTERDAM**